

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

Band: 1 (1907-1908)

Heft: 8

Artikel: Tyrannie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cation de leurs membres de façon à ce que les jeunes filles puissent elles-mêmes devenir des propagandistes et aller semer partout le grain de la révolte et planter le désir d'une société nouvelle correspondant à nos besoins à nous, femmes qui travaillons.

En l'année 1905, la cotisation mensuelle de la fédération fut fixée à dix centimes par membre. En 1906 cette cotisation fut élevée à vingt centimes car le journal, obligatoire pour tous les membres, *Die Vorkämpferin*, allait paraître. Un an plus tard — le 1er mai 1907, fut créée la *Vorkämpferin* en langue française — l'*Exploitée*. Maintenant, grâce au concours de tous les camarades de bonne volonté, la petite *Exploitée*, après ses sept mois d'existence, possède le même chiffre de tirage que sa sœur suisse allemande.

Il ne manque plus que l'organisation sœur de la Suisse romande pour assurer à l'*Exploitée* son caractère d'œuvre proléttaire.

Dans plusieurs contrées de la Suisse romande, il existe, chez les femmes prolétaires, un désir intense de se grouper. De nombreuses camarades sont prêtes à se joindre au mouvement suisse des femmes exploitées.

Dans sa séance spéciale du 3 octobre, le comité de la Fédération suisse des femmes prolétaires a été informé de la situation actuelle. Les camarades femmes de langue allemande me chargent de faire connaître à leurs camarades et amies de la Suisse romande la joie qu'elles ressentent en les voyant s'unir pour la même lutte.

Si les interminables journées de travail et le manque absolu de moyens n'avaient retardé ou presque anéanti notre instruction, nous pourrions aujourd'hui nous réunir dans la même fédération, vu que nous avons les mêmes désirs. Mais malheureusement les femmes d'une partie de la Suisse ne connaissent pas la langue de l'autre partie, et bien que la même volonté nous anime toutes, nous sommes dans l'impossibilité de communiquer directement.

Les camarades du comité de la fédération en Suisse allemande ont pensé qu'il serait au-dessus de leurs forces de faire la communication néces-

saire avec les différentes sections romandes, et comme elles ne voudraient pas les voir traitées en orphelines, elles proposent aux sections de la Suisse romande de créer un centre romand — un comité romand pour la fédération romande. De cette façon des relations entre les sections seront garanties. Et il n'y a pas de danger que les fédérations sœurs s'éloignent l'une de l'autre vu que nos journaux sont animés d'une même tactique.

Quant à la question administrative il faut qu'avec les forces dont nous disposons nous arrivions au maximum d'effet. Et pour épargner aux camarades romandes une quantité de frais, la Fédération suisse des femmes prolétaires aurait voulu mettre à leur disposition ses statuts. Mais elle a fait imprimer l'année passée les statuts pour les camarades italiennes, et aujourd'hui les petits moyens dont elle dispose ne lui permettent pas encore leur impression en langue française. Ce sera pour l'année prochaine.

En attendant elle vous offre la carte de sociétaire — une carte sur laquelle les points les plus importants des statuts et de l'organisation sont imprimés et qui provisoirement pourra servir de livret de sociétaire et de quittance.

Quant à notre lutte, chaque organisation la mènera sur le terrain qui lui plaira et selon la tactique qui lui semble la meilleure. Une condition cependant — la seule : *toutes nos actions doivent être basées sur le principe de la lutte de classe*.

Cela signifie : nous, femmes prolétaires, n'avons rien de commun avec les femmes qui ne travaillent pas. Et notre mouvement n'a rien à faire avec le mouvement de celles qui vivent du travail d'autrui.

Nous partons en guerre contre toutes les formes possibles de l'asservissement et une société humaine ne nous plaira que si tous et toutes y travaillent selon leurs forces et leurs talents et si tous et toutes en reçoivent selon leurs besoins.

Marguerite FAAS.

— Et toute larme sera essuyée de leurs yeux, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni peine ; car ce qui était auparavant sera passé.

— Et tous ceux qui auront soif boiront à la source d'eau vive gratuitement. *Apocalypse XX.*

TYRANNIE

Je tire de l'*Action de Paris*, la petite histoire suivante :

« Une bourgeoise altière, laide et déjà très mûre, est poursuivie devant la justice de paix d'un arrondissement de la rive droite par sa bonne, ou plus exactement, par son ancienne bonne, qu'elle avait congédiée sans lui donner l'indemnité d'usage.

— Pourquoi avez-vous renvoyé votre domestique, demande le juge à cette pimbêche ?

— Parce qu'elle m'avait désobéi.

— Désobéi à propos de quoi, interroge le magistrat ?

La défenderesse hésitant à répondre, la bonne, une jolie blonde d'une vingtaine d'années, dont le corsage paraît amplement « meublé » et qui n'a pas la langue

dans sa poche, s'empresse d'intervenir : « Je n'ai jamais désobéi à Madame dans mon service, dit-elle en jetant un regard dédaigneux sur son ex-patronne ; mais elle ne voulait pas que je porte une robe blanche ni que je mette des frisons les dimanches où j'avais congé l'après-midi. J'ai pensé que j'avais bien le droit de m'habiller à ma convenance pour aller me promener. Alors, dimanche dernier, au moment où j'allais sortir, elle m'a rappelée et m'a dit que si je ne mettais pas une autre robe, elle me renverrait sur le champ ».

— Vous n'avez pas autre chose à reprocher à cette fille ? demande le juge à la mégère.

— Dame ! je pense que c'est bien suffisant. Vous ne voudriez pourtant pas que les bonnes fussent aussi bien vêtues que leurs patronnes !

Cette réflexion idiote a naturellement provoqué des sourires moqueurs et des huées dans l'auditoire. Ajou-

CHEZ NOUS

Extrait de la lettre d'une institutrice.

« ...Je viens de lire, dans l'*Exploitée*, l'article d'*Une mère*, qui demande à la patrie de pourvoir aux besoins des femmes enceintes, des femmes en couches et des mères qui désirent élever leurs enfants elles-mêmes.

Permettez que j'attire l'attention sur une autre catégorie de personnes qui, également, auraient énormément besoin de secours. Ce sont les *enfants idiots et demi-idiots*.

Faute d'asiles spéciaux, on est obligé d'élever ces malheureux en commun avec les enfants normaux. Ces enfants idiots et demi-idiots auraient besoin de soins tout particuliers, donnés par des personnes spécialement instruites pour cela. Inutile de dire qu'ils ne profitent pas de l'enseignement scolaire général.

En outre, ces petits malheureux épuisent les forces des instituteurs consciencieux et retardent les progrès des enfants normaux.

Depuis trois ans bientôt, un de ces petits malheureux est dans ma classe. Je désespère de le faire avancer. Pourtant, je ne peux le laisser assis dans son coin pendant toute l'année sans lui adresser des questions.

Que de peines perdues! Que de forces qui auraient pu être mieux employées! En Suisse, des centaines de mes collègues gémissent sous le même poids. Ne pourrait-on vraiment pas faire des écoles spéciales pour les enfants demi-idiots?

Et je conclus comme *Une mère* dans le dernier numéro : « Puisque notre petite patrie nage dans l'or, qu'on en consacre un peu à des œuvres éminemment bonnes ».

Le premier syndicat des femmes prolétaires vient de se fonder à Lausanne. Déjà, il y a une trentaine d'adhésions.

A qui le tour maintenant? A La Chaux-de-Fonds?

Une excitation générale règne parmi les femmes de Genève. Une sage-femme a été arrêtée, accusée de pratiques abortives.

Quelle hypocrisie!

D'abord, dans notre société bourgeoise, l'avortement est, malheureusement, souvent nécessaire. Si l'on accorde le « droit à la vie » à un être pas encore né, il

tons que le juge n'a pas été du même avis que la défenderesse.

Il a estimé, sans doute, que, pour être domestique, on n'en est pas moins femme, et qu'une bonne, si ça lui plaît, peut bien, tout comme sa patronne, porter des robes blanches. Il a condamné l'orgueilleuse patronne à payer l'indemnité qui lui était réclamée. »

Les choses se sont passées à Paris. — Mais ce n'est que bagatelle à côté de ce qui se passe dans notre petite bourgeoisie suisse, de Genève et de Lausanne, en particulier. — Nous connaissons un bureau de placement, maison sérieuse et chrétienne, où l'on recommande aux jeunes filles que la nature a dotées d'une chevelure capricieuse ou trop bouclée, d'aplatiser et de lisser à force coups de brosse dure les flots blonds ou bruns d'une toison soyeuse, trop élégante décidément pour vaquer aux soins d'un ménage d'ex-pirates enrichis par le commerce des

faudrait, avec plus de raison, accorder le droit à la vie à l'être qui vit : *la mère*. Or si, par notre grossesse, nous nous voyons dans l'impossibilité de gagner notre pain, la société s'en moque. Faut-il donc s'étonner quand une malheureuse, effrayée par les privations qui s'annoncent, hâte le moment de sa délivrance?

D'ailleurs, si nos austères magistrats voulaient réellement punir l'avortement, ils devraient, dans le monde entier, arrêter des milliers de sages-femmes. On s'en garde bien, car les bourgeois « moralistes », eux aussi, ont besoin de leurs bons offices.

Aujourd'hui où la vie renchérit toujours davantage, les avortements se multiplient. C'est un secret public devant lequel la justice ferme les yeux. Mais si, par hasard, ses mains tâtonnantes agrippent une des « coupables », elle fait grand bruit et punit sévèrement.

Et le résultat est que les sages-femmes, vu le danger qu'elles courrent, demandent des prix que ne peuvent payer les femmes pauvres. Celles-ci doivent donc enfanter jusqu'à l'anéantissement.

Une mère qui limite le nombre de ses enfants.

Ils sont devenus complètement fous.

Les officiers suisses à leur congrès d'Aarau, organisèrent une conférence sur *Le petit calibre de notre infanterie*. Voici la traduction littérale du poétique rapport qu'en ont fait les journaux bourgeois de la Suisse allemande :

« En guerre, pas de prisonniers, assommez l'ennemi! Voilà la devise des vieux Confédérés! Frappez l'ennemi si bien qu'il oublie de se relever. Les Confédérés eux-mêmes ne demandaient pas d'autre sort. Assommer ou être assommé, voilà l'unique choix. Ils ne connaissaient ni la fuite ni la capitulation. C'était un peuple de guerre qui ne savait se rendre. Pour les vaincre, il fallait les tuer jusqu'au dernier, comme à Saint Jacques sur la Birse. Un peuple qui lutte ainsi est invincible. A Saint-Jacques, ce n'était pas une défaite, c'était la mort en commun.

Enflammés par ce courage enragé, les jeunes Confédérés exigent un calibre plus grand des fusils ou un changement de la forme des cartouches, *amenant une destruction plus violente des parties frappées du corps humain. Renonçons plutôt au tir à grande distance, mais arrivons à un effet remarquable de près!*

Que celui qui va en guerre sache qu'il va à la mort!

épices ou de la farine, voire par le coupage bien entendu de vin de vigne ou d'autre végétatif.

La petite bonne et le valet de chambre sont les derniers représentants des serfs domestiques. Leur état est une des mille preuves que le servage transformé dénommé salariat, est encore et toujours du servage.

Les bourgeois-mannequins de mode, sans cœur et stupides, qui ne peuvent toucher du doigt une brosse ou un balai sans défaillir, ne peuvent concevoir que leurs servantes soient de même essence qu'elles-mêmes.

J'estime que le prolétariat des champs comme celui de l'industrie devrait se faire un bonheur de ne fournir à ces inutiles parasites aucune aide domestique. Ce serait de bonne guerre que de parfaire ainsi l'éducation de ces demoiselles, jeunes ou vieilles, en les obligeant de se servir elles-mêmes!

(De la *Libre Pensée*.)

L'homme de bronze.